Contexte international, régional et local

Cette période est marquée aux États-Unis par la présidence de Barack Obama qui doit faire face à une grave crise économique provoquée par la crise des « subprimes ». Après la crise, les États-Unis retrouvent peu à peu une croissance économique significative et approchent du plein emploi. Obama fait passer une réforme qui garantit à 95% des Américains une couverture maladie. Les évènements qui font date dans l'opinion américaine et mondiale ont trait aux phénomènes naturels et au changement climatique (ouragan Katrina dans le sud des États-Unis, tremblement de terre à Haïti, séisme au Japon provoquant un tsunami et l'explosion de la centrale nucléaire de Fukushima). En Russie, en 2004, Poutine est réélu président de la Fédération de Russie à une large majorité dès le premier tour. Il poursuit une politique de renforcement de son pouvoir personnel et réduit la liberté d'expression. En 2004, le conflit tchétchène s'invite dans le métro de Moscou (40 morts), en Ingouchie (95 morts) et surtout dans la prise d'otages dans une école de Baslan (332 victimes dont 186 enfants).

En France, en mai 2007, Nicolas. Sarkozy devient président de la République. En mars 2012, il est confronté à des attentats à Toulouse et Montauban qui font 8 morts. François Hollande élu président en mai 2012 doit faire face à la poursuite de la crise économique et à une nouvelle série d'attentats. En janvier 2015, un attentat terroriste contre le journal Charlie Hebdo fait 12 morts et 4 personnes sont tuées dans une épicerie casher porte de Vincennes. En novembre 2015, à Paris et au Stade de France, une série d'actes terroristes fait au moins 129 morts dont 82 dans la salle de spectacle du Bataclan. L'attentat est revendiqué par l'organisation djihadiste État Islamique. Enfin, en juillet 2016, à Nice, sur la promenade des Anglais, le conducteur d'un camion fonce sur la foule, tue 84 personnes et en blesse plus de 200, avant d'être abattu par les forces de l'ordre. L'attentat sera revendiqué par le groupe terroriste djihadiste État Islamique.

CHRONOLOGIE

Élections territoriales (UPLD), l'alliance des indépendantistes et des autonomistes (républicains) obtient la majorité, (juin) : O. Temaru élu président. (septembre) : affaire de « la croix ». (octobre) : le gouvernement Temaru est censuré. Manifestation de 15 000 personnes.

(février) : victoire de l'UPLD aux élections partielles. O. Temaru à nouveau président.

Nouvelle motion de censure, G. Tona Sang élu président.

Nicolas Sarkozy accède à la présidence de la République. Crise au Tahoeraa et rupture entre G. Flosse et Gaston Tong Sang. Celui-ci est renversé par une motion de censure.

(février): G. Flosse élu président de la Polynésie française. Création de l'UDSP à l'assemblée, alliance Flosse-Temaru. Renversement de G. Flosse. Crash boursier à la suite de la faillite de la banque Lehman Brothers. Début d'une crise financière et économique mondiale.

(février) : démission de G. Tong Sang pour éviter une motion de défiance. O. Temaru élu président pour la 4^{ème} fois. Nouvelle motion de défiance. G. Tong sang élu président.

(janvier) : loi dite « loi Morin » sur la reconnaissance des victimes des essais nucléaires français en Polynésie française et au Sahara algérien. (avril): Oscar Temaru élu président de l'assemblée de la Polynésie française.

(avril): Oscar Temaru élu Président de la Polynésie française suite à une motion de défiance contre Gaston Tong Sang. (mars): au Japon, tsunami et explosion à la centrale nucléaire de Fukushima. (mai) : capture et mort d'Oussama Ben Laden.

(ianvier) : visite du ministre des Outre-mer Victorin Lurel en Polynésie française. (21 et 5 mai) : élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française. (17 mai) : Gaston Flosse élu Président de la Polynésie française.

(Juin/iuillet): célébration du 30e anniversaire du statut d'autonomie. (septembre) Gaston Flosse se voit signifier son inéligibilité pour trois ans et perd ses mandats locaux. (12 septembre): Édouard Fritch élu Président de la Polynésie française.

(mai): constitution du groupe Tapura Huiraatira à l'assemblée de la Polynésie française

Visite de F. Hollande.





Illustrations: 1. Manifestation en faveur du Taui. Photographie D.R. 2. Victoire de Gaston Flosse aux élections de 2013. Photographie D.R.

1. En quoi le statut de 2004 est-il à la fois une réussite et un échec?

Le statut du 27 février 2004 marque un incontestable renforcement de l'autonomie. Jean Peres, membre du hautconseil, dans un « guide de l'usager de l'administration » en fait une présentation synthétique. « Renforcement de l'autonomie. Extension substantielle des compétences : droit civil à l'exclusion du droit des personnes, droit commercial,

droit du travail. Possibilité de participation à l'exercice des compétences régaliennes de l'État. Renforcement de la sécurité juridique de certains règlements qui revêtent la norme de « lois du pays » soumises au contrôle juridictionnel du Conseil d'État. Création d'un haut conseil de la Polynésie française : déclassement par le conseil constitutionnel de dispositions législatives empiétant ce domaine. Institution d'un référendum décisionnel local. <u>Création d'une nouvelle institution : le président de la Polynésie</u> française. ». Si le statut de 2004 marque une avancée en terme d'autonomie, le mode de scrutin retenu destiné à stabiliser le jeu politique a un effet inverse. Les dispositions générales restent les mêmes, mais une nouvelle règle porte le germe du chaos à venir. C'est celle de la prime majoritaire (1/3 des sièges) qui a été instituée afin de « favoriser la constitution d'une majorité stable et cohérente » et qui n'aboutit qu'à une majorité faible favorisant les alliances et les retournements. Illustration: 3. Le vote, en 2004, de Monil Tetuanui fit basculer la majorité et tomber Oscar Temaru. Photographie D.R.





2. En quoi consistèrent le Taui (changement) et le Taui Roa (changement total)?

Grâce à la prime majoritaire voulue par Gaston Flosse, les élections donnent une majorité à l'Union pour la démocratie (U.P.L.D.), alliance formée autour du Tavini d'Oscar Temaru : c'est le Taui. Cette majorité faible est mise à mal sous le prétexte dit « de l'affaire de la croix » qui marque le début de l'instabilité déclenchée par les « îliens », une petite minorité qui va dicter ses conditions à la majorité. En février 2005, le Conseil d'État ayant annulé les élections aux îles du Vent, l'U.P.L.D. a de nouveau la majorité et OscarTemaru redevient président : c'est le <u>Taui Roa</u>. De 2004 à 2007 la vie politique se caractérise par une instabilité que la

Polynésie n'avait plus connue depuis de nombreuses années. À l'instabilité institutionnelle provoquée par le mode de scrutin s'ajoute ce que l'on a appelé le « nomadisme » politique. En quatre ans, sept motions de censure ont été déposées, quatre ont abouti et cinq présidents se sont succédés à la présidence de la Polynésie française. Illustration: 4. Oscar Temaru redevient en 2005, Pprésident de la Polynésie française. Photographie D.R.

3. L'affaire « dite de la croix » est elle révélatrice de la conception polynésienne de la laïcité ?

Immédiatement après son élection à la présidence de l'assemblée (3 juin 2004), Anthony Geros prend une initiative personnelle. Il brandit alors une petite croix (un crucifix) et annonça qu'il souhaitait - malgré les principes républicains - l'accrocher sur un des murs de l'assemblée, ce qui fut fait quelques jours plus tard. Les protestants réussirent à obtenir que ce soit finalement une simple croix et non un crucifix. L'affaire secoua la classe politique, alors qu'en raison de la situation particulière de ce pays où la loi de 1905 ne s'applique pas, les références à la foi chrétienne ne cessent pas, comme aux États-Unis. Saisissant ce prétexte, plusieurs représentants de la nouvelle majorité firent entendre leur différence.



Illustration: 5. Oscar Temaru vient de décrocher la croix de l'hémicycle. Photographie D.R.



4. Quel était le but de la révision statutaire du 7 décembre 2007 ?

Elle avait pour objectif d'améliorer la stabilité institutionnelle de la Polynésie. Le mode de scrutin à un tour est remplacé par un scrutin de liste proportionnel à deux tours. Il faut obtenir 10% pour avoir accès au second tour et 3% pour pouvoir fusionner. Pour l'élection du Président de la Polynésie française, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'atteint la majorité absolue, on procède à un troisième tour à la majorité relative. La motion de censure est remplacée par une motion de défiance « constructive », comportant dès le départ le nom du futur Président. Elle devra être votée à la majorité absolue. Cette loi dite « Loi Estrosi » recueillit l'avis défavorable de 44 représentants sur 57.

Illustration: 6. Christian Estrosi vient présenter sa loi à l'assemblée: il ne recueille que 44 voix sur 57 votants. Photographie D.R.

5. Entre 2008 et 2011 qu'appelle-t-on « alliances impossibles »?

En 2007 déjà, par l'accord dit du 7/7/7, Gaston Flosse et Oscar Temaru ont entamé un rapprochement dirigé contre Gaston Tong Sang et le parti To Tatou Ai'a, que celui-ci a fondé en octobre 2007 et qui est devenu une troisième force. Cet accord fait long feu : le 9 avril 2009, Philip Schyle est élu à la présidence de l'assemblée contre Édouard Fritch par les voix unies de To Tatou Ai'a, de l'U.P.L.D. et de la Ora te Fenua. En 2009, une alliance se noue cette fois entre Gaston Tong Sang et Oscar Temaru qui ne dure que 9 mois et est remplacée par une alliance To Tatou Ai'a et Tahoeraa qui achoppe également sur l'élection à la présidence de l'assemblée. Oscar Temaru y est élu alors que Gaston Flosse aurait du être soutenu par To Tatou Ai'a. La stabilité institutionnelle voulue par la loi organique Estrosi votée le 7 décembre 2007, contre l'avis de l'assemblée, n'a de toute évidence pas été atteinte.



Illustration: 7. Le rapprochement surprenant des deux adversaires Gaston Flosse et Oscar Temaru, surprend la classe politique et la population. Photographie D.R.



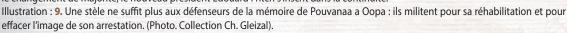
6. Que prévoit la loi organique de 2011 dite « Loi Penchard »?

Cette loi « relative à l'amélioration du fonctionnement des institutions de la Polynésie française » a été adoptée par le parlement en juin 2011 et promulguée le 1er août de la même année. Elle modifie les règles d'élection des membres de l'assemblée en instituant une circonscription unique, composée de huit sections et une prime majoritaire de 19 sièges est attribuée à la liste arrivée en tête dans l'ensemble de la Polynésie. Le législateur s'est également soucié de « rationnaliser les relations entre l'exécutif et l'assemblée ». Une motion de défiance ne sera recevable que si elle est déposée par un tiers au lieu d'un quart des membres de l'assemblée. Pour être adoptée elle devra réunir 3/5 des votes. Le nombre des membres du gouvernement est réduit à un chiffre entre sept et dix. Le nombre de leurs collaborateurs est limité par une enveloppe financière qui ne peut dépasser 3% des crédits consacrés à la rémunération des personnels de Polynésie française. Le Président du pays ne pourra pas exercer plus de deux mandats successifs (10 ans). Le président de l'assemblée ne pourra plus être changé chaque année. Il est élu pour cing ans.

Illustration: 8. Marie Luce Penchard, ministre chargée de l'Outre-Mer de juin 2009 à mai 2012. Photographie D.R.

7. Quel est le sens de la réhabilitation de Pouvanaa?

En 1988, une demande de révision avait été présentée au motif d'un fait nouveau, mais celle-ci avait été rejetée en 1993. En 2009, l'assemblée demande au président de la République l'ouverture à la consultation de fonds d'archives de l'intérieur, de la justice de l'outre-mer et des armées ainsi que celles du fonds privé Jacques Foccart. En octobre 2012, l'historien Jean-Marc Régnault met à jour des faits nouveaux qui sont de nature à faire naître un doute sur la culpabilité de Pouvanaa. Fort de ces éléments, l'assemblée adopte, le 15 février 2013, une résolution demandant au garde des Sceaux de saisir la commission de révision des condamnations pénales. Après le changement de majorité, le nouveau président Édouard Fritch s'inscrit dans la continuité.





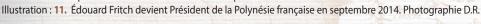


8. Quel est le gagnant les élections territoriales de 2013?

Le résultat des élections du 21 avril et 5 mai sont sans ambiguïté. Elles mobilisent au second tour 76,80% des électeurs. La liste Tahoeraa menée par Gaston Flosse remporte le scrutin avec 45,11% des suffrages exprimés ce qui lui permet de recueillir, grâce à la prime majoritaire, une majorité absolue de 38 sièges sur les 57 attribués. Gaston Flosse est élu Président de la Polynésie française. Illustration: 10. Gaston Flosse et Édouard Fritch au lendemain de la victoire aux territoriales de 2013. Photographie D.R.

9. Comment Édouard Fritch, devient-il, en septembre 2014, Président de la Polynésie française?

Gaston Flosse est rattrapé par l'affaire dite des « emplois fictifs » et le 23 juillet il est définitivement condamné à trois ans d'inéligibilité. Un recours devant la Cour européenne de justice et une demande de grâce présidentielle lui permettent cependant de rester président jusqu'au 5 septembre 2014. Quelques jours plus tard, le 12 septembre, Édouard Fritch, celui qui était présenté comme « le dauphin » devient Président de la Polynésie française grâce aux votes des élus Tahoreaa mais aussi de ceux des autonomistes d'A Ti'a Porinetia. Le 15 septembre 2014 Marcel Tuihani est élu président de l'assemblée.





10. Qu'attendait-on de la visite de François Hollande en février 2016?

Il était très attendu car Tahiti n'avait pas connu de visite présidentielle depuis celle de Jacques Chirac en 2003. Il signa les conventions financières propres à ce genre de déplacement et fit un certain nombre de déclarations et de promesses (Accords de Papeete, Musée à Taputapuatea).

Aux associations de vétérans du nucléaire qui souhaitaient que la France, par la voix de son président, s'excuse, il concéda: « Je reconnais que les essais eurent un impact environnemental, (qu'ils ont) provoqué des conséquences sanitaires et entraîné des changements sociaux quand les essais ont cessé ». Il se rendit sur la tombe de Pouvanaa a Oopa pour rendre un hommage. Illustration: 12. François Hollande s'adresse aux élus polynésiens le 26 février 2016. Photographie D.R.